ASC BASKET

NOUVELLES INSCRIPTIONS 2021-2022

TARIFS ET MODALITÉS

1. **Vous complétez ce dossier en conservant :**
   - La photo d'identité.
   - Le certificat médical (privilégiez svp le modèle FFBB).
2. **Vous nous remettez le reste du dossier et votre cotisation :**
   - À l'adresse postale du club : 35 avenue Clément Perrière 92320 CHÂTILLON
3. **Vous créez votre e-licence FFBB depuis un lien que vous recevrez sur votre boite email :**
   - Scannez et téléversez la photo d'identité et le certificat médical.
   - Choisissez le type de pratique souhaitée (loisirs ou compétition), votre degré d'implication dans le club (joueur, arbitre, bénévole,...), la taille du joueur/joueuse (en cm)...
   - Optez pour l'option A au niveau de l'assurance.

Seuls les dossiers complets sont reçus.
Les dossiers de ré-inscription sont traités en priorité.
Passé le forum des associations, les nouvelles inscriptions sont ouvertes.

Paiement :

✓ **En 1 ou 2 chèques à l'ordre d'ASC BASKET à donner <u>en même temps que le dossier,</u>** <u>prévoir 2 débits mi-Septembre et mi-Octobre</u>

<u>Le pass Hauts-de-Seine , les chèques-Loisirs CAF et les chèques ANVC (chèques vacances) sont acceptés.</u>

Tarifs :

	Normal	Remise Covid19*
Châtillon	170 €	140 €
Hors Châtillon	180 €	150 €

Le tarif comprend la licence et l'assurance de la FFBB.

* Pour les renouvellements d'adhésion ayant demandé une remise de 30€

Catégories	Année de naissance
Baby basket	2016 et 2017
Baby basket	2015 et 2016
Mini-Poussin.e.s	2013-2014
Poussin.e.s	2011-2012
Benjamins	2009-2010
Benjamines	2009-2010
Minimes garçons	2007-2008
Minimes filles	2007-2008
Cadets	2005-2006
Seniors Loisirs	18 ans et +

Gymnase	Adresse
Georges Sand	55/57 rue Gay Lussac 92320 Châtillon
Sablons	80 avenue de Verdun, 92320 Châtillon
Fort	56/89 Rue de Fontenay, 92140 Clamart
Langevin Wallon	8/13 rue Henri Gatinot 92320 Châtillon
République	21 avenue de la République 92320 Châtillon

Jour	Catégorie	Année de naissance	Créneau utilisé	Gymnase	Entraîneur
Mardi	Mini-Poussin.e.s	2013-2014	18h-19h30	George Sand	Patrice
	Poussin.e.s	2011-2012	18h30-20h	George Sand	Ronyl
	Benjamins	2009-2010	18h-19h30	Langevin Wallon	Bernard
Mercredi	Benjamins	2009-2010	16h30-18h	Langevin Wallon	Bernard
	Benjamines	2009-2010	16h30-18h30	Sablons	Rayan
	Minimes filles	2007-2008	16h30-18h30	Sablons	Fiacre
Jeudi	Mini-Poussin.e.s	2013-2014	18h-19h	George Sand	Patrice
	Poussin.e.s	2011-2012	19h-20h	George Sand	Ronyl
	Minimes garçons	2007-2008	18h-20h	Fort (Clamart)	Fiacre, Luka
	Cadets	2005-2006	18h-20h	Fort (Clamart)	Fiacre
Vendredi	Seniors Loisirs	18 ans et +	21h-23h	George Sand	
Samedi	Baby basket	2016 et 2017	13h-14h	Fort (Clamart)	Ricardo
	Baby basket	2015 et 2016	14h-15h	Fort (Clamart)	Ricardo
Dimanche	Seniors Loisirs	18 ans et +	10h30-12h30	George Sand	

SUIVI DE VOTRE DOSSIER

POUR VOUS

Nouvelle Inscription	***Ré-inscription***	**Documents à fournir**
☑	☑	• **Fiche de renseignements**
☑	☐	• **Charte Joueur(se)**
☑	☐	• **Charte Parent**
☑	☐	• **Règlement intérieur**
☑	☑	• **1 ou 2 chèques à l'ordre d'ASC BASKET** ◦ **à donner <u>en même temps que le dossier,</u>** ◦ <u>prévoir 2 débits mi-Septembre et mi-Octobre</u> • Sont acceptés les moyens de paiement suivants : pass Hauts-de-Seine, les chèques-Loisirs CAF, chèques ANVC (chèques vacances).
☑	☑	• **1 photo d'identité** (petite taille ou normale)
☑	☑	• 1 photocopie Recto/verso de **carte d'identité** ou de passeport <u>du joueur</u> en cours de validité (+<u>celle</u> <u>du parent légal pour les mineurs</u>)
☑	☐	• **1 Justificatif de domicile** récent au choix (EDF, quittance, facture tél, etc.
☑	☑	• **E-Licence FFBB** (instructions reçues par email après dépôt du dossier à l'ASCB) : ◦ Taille du joueur(se) en cm. ◦ Formulaire spécial Covid19 pour le CERTIFICAT MEDICAL ◦ Licence 'Joueur' = 'Compétition' ou 'Loisirs' ◦ Assurance = 'souhaite souscrire à l'option A, au prix de 2,98 euros TTC'

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ADHÉRENT

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .../.../..... à : .....

Nationalité : .....

Téléphone : .....

E mail : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

EN CAS D'URGENCE

Personne à prévenir

Nom-Prénom : .....

.....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphones :

Domicile : .....

Mobile : .....

Préconisations particulières à communiquer aux services d'urgence

.....

Médecin traitant : nom + téléphone : .....

Si vous souhaitez recevoir une attestation d'inscription (ex : remboursement comité d'entreprise,...), merci de revenir vers nous une fois votre inscription finalisée.

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) :

.....

SOINS D'URGENCE

☐ **autorise le club** ☐ **n'autorise pas le club**

☐ À recevoir les premiers soins en cas d'urgente nécessité.

☐ À être transféré dans l'hôpital le plus proche où pourra être pratiquée toute intervention médicale et chirurgicale nécessaire, étant entendu que je serai prévenu dans les plus brefs délais.

TRANSPORTS

☐ M'engage à avoir souscrit à une assurance véhicule et de veiller au respect des règles de conduite et du code de la route.

☐ **autorise le club** ☐ **n'autorise pas le club**

☐ À utiliser ma voiture personnelle dans le cadre des activités du club (match, tournois, manifestations,...) et dégage le club de toutes responsabilité en cas d'accident.

DROIT À L'IMAGE

☐ **autorise le club** ☐ **n'autorise pas le club**

☐ à être photographié ou filmé dans le cadre des activités organisées (entraînement, match, tournois, manifestations,...).

☐ à diffuser de ces contenus dans un but non commercial lié au directement aux activités du club (journal, revue d'information, assemblées générales, site internet du club, Facebook,...) et note que cette publication ne donne pas droit à rémunération.

VALEURS DU CLUB ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

J'atteste avoir pris connaissance* et m'engage à (faire) respecter :

☐ Le Règlement intérieur de l'ASC BASKET

☐ La Charte JOUEUR

Fait à Châtillon, le .../.../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

* Documents consultables sur le site ascbasket92.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N°15699*01

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc…) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Certificat Médical et Surclassement

Au regard de la situation sanitaire sur le territoire français, la production d'un certificat médical pour la pratique de la discipline du Basketball ou du sport en compétition est obligatoire pour la saison 2020/2021 tant pour les nouveaux licenciés que pour les renouvellements de licences.

Pour être recevable le certificat médical doit être établi à compter du 28 mai 2020.

CERTIFICAT MEDICAL ***(à remplir par le médecin -*** *Rayer la mention inutile)

Je soussigné, Docteur .....certifie avoir examiné M / Mme ..... et n'avoir pas constaté à la date de ce jour des signes apparents contre-indiquant:

- la pratique du basket en compétition ou du sport en compétition*
- la pratique du basket ou du sport*.

SURCLASSEMENT ***(ne nécessitant pas un imprimé spécifique et un examen par un médecin agréé)***
Si oui case ci-dessous à cocher et champs à renseigner

□ M/Mme…….. peut pratiquer le Basketball en compétition dans la catégorie immédiatement supérieure dans le respect de la règlementation en vigueur au sein de la FFBB.

FAIT LE ……/……/…… **A** ……

Signature du médecin : Cachet :

QUESTIONNAIRE COVID 19 (QC19)

A l'attention de votre médecin

Ce questionnaire permet de connaître votre situation sanitaire par rapport au COVID 19

Cher Confrère,

En raison de la Pandémie de COVID 19, la FFBB demande à ses licenciés, entraineurs et officiels de présenter pour la saison 2020-2021 un certificat d'absence de contre indication (CACI) à la pratique du basket ou du sport en compétition, ainsi qu'un questionnaire COVID 19 (QC19) dont l'exactitude des réponses devra être certifiée sur l'honneur.

Devant toute anomalie clinique découverte lors de votre examen clinique, vous avez toute latitude à demander des examens complémentaires, notamment cardiologiques.

En cette période compliquée, sur le plan sanitaire, la Commission Médicale Fédérale vous remercie de votre précieuse collaboration.

Confraternellement votre,

Docteur Bernard DANNEL

Président Commission Médicale de la FFBB

QC 19 : *(Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié)*

1) Avez-vous été victime du COVID 19 ?
2) Avez-vous été en contact avec une personne victime du COVID 19 ?
3) Avez-vous eu l'occasion d'être testé pour le COVID 19 ?
4) Avez-vous ou avez-vous eu de la fièvre > ou = à 38° ?
5) Avez-vous ou avez-vous eu un essoufflement anormal ?
6) Avez-vous ou avez-vous eu une toux sèche ?
7) Avez-vous ou avez-vous eu des douleurs thoraciques ?
8) Avez-vous ou avez-vous eu des palpitations ?
9) Avez-vous ou avez-vous eu une perte du goût ou de l'odorat ?
10) Avez-vous ou avez-vous eu une fatigue anormale ?

Ce questionnaire (QC 19) est exclusivement à destination de votre médecin, il doit rester en sa possession.

Il n'a pas vocation à être communiqué à la FFBB (ni aux Ligues, Comités et Clubs).

Association Sportive Châtillon Basket

Charte Joueur(se)

Je suis joueur(se) et :

- Je respecte les autres en général,
- Je respecte l'éthique du Club,
- Je participe à la formation d'arbitrage si je le souhaite,
- J'entraîne, si je le souhaite, des plus jeunes selon mes compétences et selon mes disponibilités, dans le but de renforcer l'effectif de l'équipe d'encadrement,
- Je m'engage à payer ma licence,
- Je respecte le matériel du Club ainsi que le matériel qui pourrait m'être remis,
- Je m'engage à montrer le bon exemple aux plus jeunes spectateurs ainsi qu'à leurs parents,
- Je m'engage à assister aux matchs du Club si je suis disponible,
- Je m'implique dans la vie du Club auquel j'appartiens,
- Je m'investis dans le bon déroulement du Club par le biais de l'arbitrage, l'encadrement, l'entraînement, aide à l'organisation d'événements sportifs ou festifs, etc...

Le Club s'engage à :

- Mettre en place les moyens de communication nécessaires afin de me tenir informé(e) de la vie du Club
- Te proposer diverses formations mises en place par la ligue.

Date : ...../...../20.....

Nom et signature Entraîneur

Nom et signature Adhérent

Signature Président

SUIVI DE VOTRE DOSSIER

POUR NOUS

Date :

	Inscription	Ré-inscription
Catégorie : **Nom :** **Prénom :**	☐	☐

	Reçu	Manquant
ADHÉRENT		
Fiche de renseignements + Autorisations	☐	☐
Copie attestation identité	☐	☐
COTISATION		
1 Justificatif de domicile	☐	☐
Moyen de paiement : **☐ Chèques** **☐ Espèces** **☐ Autre**	☐	☐
Souhaite recevoir une attestation d'adhésion **☐ Oui** **☐ Non**		
NOUVELLE ADHÉSION		
Charte Joueur(se)	☐	☐
Charte Parent	☐	☐
Règlement intérieur	☐	☐
E-LICENCE		
1 photo d'identité	☐	☐
Certificat médical	☐	☐
Lien d'inscription envoyé le :		

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ASC BASKET

ARTICLE 1 : *Engagements*

Le fait d'adhérer à l'Association Sportive Châtillon Basket engage tous les licenciés et les parents (pour les licenciés mineurs) à l'application pleine et entière du présent Règlement Intérieur.

Chaque membre participant aux entraînements et/ou aux compétitions s'engage à régler le montant de sa cotisation au dépôt de son dossier d'inscription. Toute cotisation non réglée au 15 Septembre de la saison en cours, pourra entraîner une suspension de match et d'entraînement jusqu'au règlement complet de la cotisation. (Règlement échelonné possible)

ARTICLE 2 : *Créneaux horaires*

Seuls les membres actifs (à jour de leur cotisation) et les membres d'honneur de l'association ASC BASKET peuvent pratiquer le basket dans les Gymnases et terrains mis à disposition du Club durant les créneaux horaires réservés à cet effet, et déterminés par le Comité Directeur.

Une copie des créneaux horaires sera affichée dans le Gymnase et disponible.

Les horaires prévus en début de saison peuvent être modifiés ponctuellement suivant la disponibilité des gymnases.

ARTICLE 3 : *Entraînements*

Chaque joueur se doit de participer aux entraînements, avec une tenue de sport adaptée à la pratique du basket (short, tee-shirt, chaussures dédiées, bouteille d'eau personnelle). Le port de bijoux n'est pas autorisé. Ces accessoires devront être laissés à la maison afin

d’éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol.

Les joueurs mineurs sont placés sous la responsabilité des entraîneurs à partir du début de la séance suivant les horaires programmés et jusqu’à la fin de celle-ci. Il importe que les parents qui accompagnent leurs enfants s’assurent de la présence de l’entraîneur. En cas d’absence ou de retard, le licencié devra avertir son entraîneur le plus tôt possible avant le début de la séance. De même, l’entraîneur s’engage à respecter les horaires à se présenter en tenue adaptée à sa fonction, et à prévenir les joueurs et/ou parents de joueurs en cas d’absence.

ARTICLE 4 : ***Compétitions***

Chaque joueur se doit de participer aux compétitions pour lesquelles il aura été convoqué par son entraîneur, avec une tenue de sport adaptée à la pratique du basket (chaussures propres, short et maillot mis à disposition par le club, bouteille d’eau personnelle). Le port de bijoux n’est pas autorisé. Ces accessoires devront être laissés à la maison afin d’éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol.

En cas d’absence ou de retard, le licencié devra avertir son entraîneur le plus tôt possible. Toute absence non justifiée pourra entraîner la non convocation au match suivant. De même, le coach s’engage à respecter les horaires et à prévenir les joueurs en cas de toutes modifications à la convocation.

Les joueurs mineurs sont placés sous la responsabilité des entraîneurs depuis l’heure de la convocation jusqu’à la fin du match.

ARTICLE 5 : ***Acheminement sur les lieux de compétitions***

Pour les rencontres se déroulant à l’extérieur, le transport sera assuré par les parents ou les joueurs eux-mêmes suivant un tour de rôle programmé en début de saison. En cas d’indisponibilité, le parent en charge du transport se doit de trouver une solution de remplacement. En cas d’insuffisance de moyens de transport, le déplacement pourra être annulé. Une autorisation parentale sera demandée en début de saison. Pour les enfants dont le transport nécessite l’usage d’un rehausseur, celui-ci sera mis à disposition par ses parents.

ARTICLE 6 : ***Arbitrage, table de marque***

La participation des joueurs et joueuses à l’arbitrage et à la tenue des tables de marque est obligatoire. Elle s’inscrit dans l’apprentissage des règles de jeu et de la vie associative. Les parents des joueurs ou joueuses pourront être sollicités.

ARTICLE 7 : ***Règles de sécurité***

Les accidents, qui surviendraient en dehors des créneaux horaires déterminés par le Comité Directeur, sont sous la pleine et entière responsabilité des licenciés ou des parents ou responsables légaux pour les licenciés mineurs.

A l'intérieur des créneaux horaires, les accidents liés strictement à la pratique du basket sont couverts par l'assurance de la Fédération Française de Basket Bail.

En aucun cas, la responsabilité de l'association ASC BASKET ne pourra être engagée pour tout autre incident (perte, vols, bagarre, dégradations des locaux, etc.) non liés directement à la pratique du basket.

La responsabilité de l'association ASC BASKET ne pourra être engagée en cas de non respect des consignes de sécurité, du présent règlement et du règlement intérieur des gymnases et terrains.

ARTICLE 8 : ***Entretien des Gymnases et du matériel de l'association***

L'entretien et le nettoyage des Gymnases et locaux mis à la disposition du Club sont sous la responsabilité de la Municipalité. Toutefois, chaque membre et chaque spectateur doivent veiller au bon respect des lieux. Ils doivent aussi respecter scrupuleusement le règlement intérieur affiché.

L'entretien du matériel, propriété de l'association ASC BASKET ou financé par une subvention extérieure, est sous la responsabilité de l'association ASC BASKET.

Chaque membre participe à l'installation et au rangement du matériel. Chacun est responsable du matériel qui lui est confié lors des séances d'entraînement et des compétitions.

ARTICLE 9 : État ***d'esprit***

L'association ASC BASKET se doit d'être une association respectueuse de l'esprit sportif. C'est pourquoi tout licencié tenant des propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste pourra être sanctionné par une exclusion immédiate et définitive. Tout membre s'engage à entretenir un bon esprit, à faire preuve de convivialité, de loyauté et à respecter les autres.
Les parents représentent également le club. A ce titre, leur comportement doit être conforme à l'esprit sportif et respectueux de l'adversaire, des arbitres et des organisateurs. Ils s'engagent également à aider au bon fonctionnement du club (accueil des équipes, lavage des maillots, buvette,...) et à apporter leur concours à la vie du club (manifestations, tournois, commissions diverses,...)

ARTICLE 10 : ***Sanctions applicables***

Tous les membres du Comité Directeur, les entraîneurs et coachs sont habilités à faire respecter le présent Règlement Intérieur. Le Comité Directeur est habilité à prendre des sanctions (pouvant aller du simple avertissement à l'exclusion définitive de l'association ASC BASKET) contre toute personne ayant contrevenu délibérément à un des articles du présent Règlement Intérieur. En cas d'exclusion, il ne sera effectué aucun remboursement de cotisation.

ARTICLE 11 : ***Assemblée Générale***

Tout licencié ou parent (pour les licenciés mineurs) est informé de la tenue des Assemblées Générales (date, lieu et ordre du jour), par voir d'affichage dans les lieux d'entraînement .Il s'engage à être présent pour approuver l'exercice précédent et élire le nouveau Comité Directeur selon les modalités des Statuts de l'association ASC BASKET.

ARTICLE 12 : ***Modification et réclamation***

Ce présent Règlement Intérieur peut être modifié à la suite d'une Assemblée Générale conformément aux Statuts de l'association ASC BASKET ou par décision du Comité Directeur.

Toute réclamation doit être adressée par écrit au Comité Directeur.

Le présent Règlement Intérieur a été adopté en séance de l'Assemblée Générale constitutive qui s'est tenue à Châtillon le 18 Février 2015.